

LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°18-121017 : Aménagement et extension du cimetière communal / Validation du dossier PRO et du financement prévisionnel des travaux y compris des études sur la mesure 7-05 (DSAH-FEDER)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 05 octobre 2017 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de **présent(s)** est de : 19

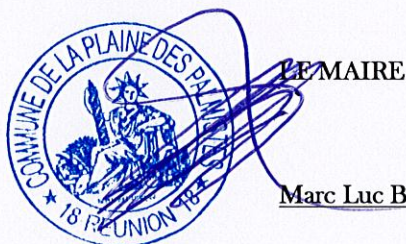
Procuration (s) : 03

Absent (s) : 07

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Emmanuelle GONTHIER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE OCTOBRE

DEUX MILLE DIX-SEPT

L'an deux mille dix-sept le **douze octobre** à quinze heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Marc Luc BOYER Maire à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint à Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale à Marie Josée DIJOUX conseillère municipale.

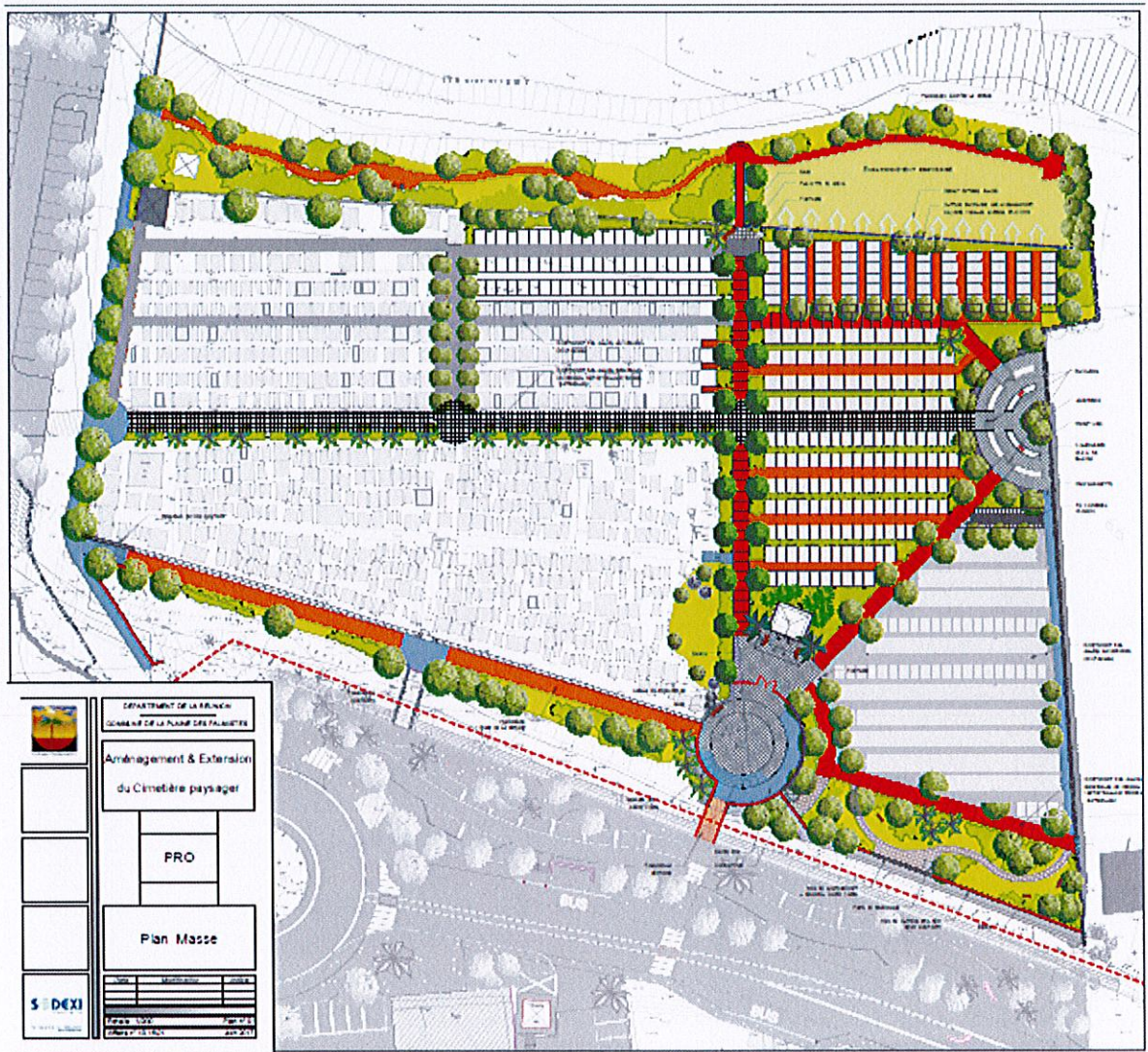
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20171012-DCM18-121017-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2017
Date de réception préfecture : 17/10/2017

Affaire n°18-121017
Aménagement et extension du cimetière communal / Validation
du dossier PRO et du financement prévisionnel
des travaux y compris des études sur la mesure 7-05 (DSAH-FEDER)

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 25 juin 2015, le Conseil Municipal avait validé le projet d'aménagement et d'extension du cimetière communal.

Pour mémoire, par délibération n°23 du 23 juin 2017, le dossier technique d'Avant-Projet (AVP) a été approuvé pour un montant global de base à 1 342 156.50 € avec une option à 129 875 € correspondant à divers aménagements complémentaires.

En effet, dans sa configuration actuelle aux abords de la RN3 au niveau de la ligne Zéro, le cimetière revêt un caractère champêtre agréable, de par sa configuration, sa végétalisation intra-muros et son environnement (espaces naturels, présence de la ravine Sainte Agathe, panoramas sur les remparts...). L'objectif est donc de préserver cette ambiance et de renforcer la présence du végétal, à la fois sur la partie existante mais surtout sur la partie concernée par l'extension, afin de prioriser à terme l'aménagement d'un véritable « CIMETIERE PAYSAGER ».



Pour rappel, il convient donc de :

- Requalifier le parvis de cimetière en cohérence avec l'aménagement routier projeté et affirmer le positionnement de l'entrée solennelle en façade principale.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20171012-DCM18-121017-DE
Date de télétransmission : 17/10/2017
Date de réception préfecture : 17/10/2017

- Réorganiser les aires de stationnement en identifiant les aires dédiées aux visiteurs (côté RN3 avec des accès sécurisés en contre allée) et les aires prévues pour les cérémonies (côté entrée de service sur la ligne Zéro),
- Prévoir un aménagement des abords de la ravine,
- Proposer une réhabilitation des espaces internes du cimetière et une réorganisation fonctionnelle permettant une intégration optimale avec les aménagements relatifs à l'extension des zones d'inhumation,
- Proposer l'intégration de nouveaux services : columbarium, jardin du souvenir, carré musulman, local d'accueil...
- Privilégier des aménagements paysagers qualitatifs destinés à renforcer l'image d'un véritable cimetière paysager dans son écrin végétal de caractère.

Par ailleurs, la Région Réunion finalise les études du carrefour giratoire dont le démarrage des travaux est prévu au 1^{er} trimestre 2018. L'aménagement du cimetière viendra donc compléter ces travaux structurants sur le secteur du 1^{er} Village en plein essor principalement depuis la réalisation d'une RHI et l'ouverture d'une nouvelle école primaire.

Au stade de l'élément PRO, les travaux sont évalués à 1 341 469.23 € HT. Le coût d'opération s'élève à :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
ETUDES	84 148.33 €	91 300.94 €
TRAVAUX	1 341 469.23 €	1 455 494.11 €
MONTANT TOTAL OPERATION	1 425 617.56 €	1 546 795.05 €

Le plan de financement proposé est donc le suivant :

Origine	Taux	Montant
Union Européenne (FEDER)	70 %	997 932.29 €
Contrepartie Nationale (État et/ou Région)	10 %	142 561.76 €
Commune	20 %	285 123.51 €
Montant total HT	100 %	1 425 617.56 €
Montant TVA	8,5 %	121 177.49 €
Montant TTC		1 546 795.05 €

Le plan de financement repose principalement sur les financements européens via le dispositif FEDER du POE 2014-2020 et plus particulièrement la fiche action 7.05 relative au Développement et à la Structuration de l'Attractivité des Hauts (DSAH).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 21 voix pour et 1 abstention (Alette ROLLAND conseillère municipale) :

- **VALIDE** le dossier PRO relatif à l'aménagement et l'extension du cimetière communal,
- **VALIDE** le plan de financement et la participation financière de la commune à hauteur de 285 123.51 €,
- **VALIDE** la participation financière du FEDER d'un montant de 997 932.29 € et la Contrepartie Nationale de l'État ou de la Région d'un montant de 142 561.76 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de subvention au titre de la mesure 7.05. du FEDER et de déposer le dossier auprès de la Région Réunion, autorité de gestion locale du FEDER,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE



Marc LUC BOYER
 Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20171012-DCM18-121017-DE
 Date de télétransmission : 17/10/2017
 Date de réception préfecture : 17/10/2017